

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2007

Publication : 05/10/2007



Marie DINTINGER

Directrice Adjointe

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Personnes Agées - Personnes Handicapées

Direction de la Solidarité

Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2007 00717

ARRETE

DSOL

du

21 SEP. 2007

**portant fixation de la dotation globale 2007 du service social gérontologique
du pôle du Bassin Potassique**

- VU** la convention de délégation du service social gérontologique du pôle du bassin potassique du 27 octobre 2004 ;
- VU** les propositions du budget prévisionnel 2007 de l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Potassique 6 mars 2007;
- VU** le compte de résultat pour l'année 2006 établi par l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Potassique en date du 29 mai 2007.

ARRETE

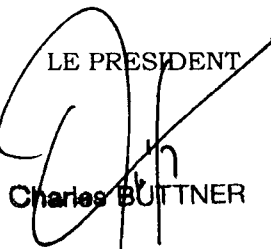
ARTICLE 1^{er} :

La dotation globale du service social gérontologique du pôle du bassin potassique confié par délégation à l'association pour personnes âgées du bassin potassique est fixée pour l'année 2007 à 99 207 €.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'Établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40
Fax 03 89 21 72 81
tarif.etab@cg68.fr
www.cg68.fr